

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 15 août 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-18/A-00243
Propriétaire(s) : Ryan Albert-MacIntosh
Emplacement : 1200, avenue Dorchester
Quartier : 16 - Rivière
Description officielle : partie du lot 25, plan enr. 294, ville d'Ottawa
Zonage : R4N
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire projette d'ajouter une unité d'habitation locative dans le sous-sol du triplex construit en 2017. L'immeuble d'appartements de faible hauteur proposé ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 12,19 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 18 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 501,6 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 540 mètres carrés.
- c) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale est à 1,5 mètre, alors que le règlement exige une cour latérale minimale de 3 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.